

L'Algérie coloniale

> PAR PASCAL MÉRIAUX ET CLAIRE PODETTI, PROFESSEURS D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Place dans les programmes

La séquence proposée peut faire l'objet d'un travail en **histoire** en classe de 4^e. Dans le cadre des anciens programmes, le thème 3 de la troisième partie, « le partage du monde », doit mettre en évidence le « phénomène colonial ». Dans les nouveaux programmes (BO du 28 août 2008), en vigueur à partir de la rentrée 2011, le thème 4 de la troisième partie est consacré aux « colonies », qui doivent être abordées à travers l'étude d'une conquête et d'une société coloniales.

Objectifs et démarche

Parler des populations dans l'Algérie coloniale est bien plus complexe qu'il n'y paraît tant les mots pour désigner des groupes de personnes sont en eux-mêmes porteurs de sens et d'interprétation. Comment nommer les différentes populations de l'Algérie coloniale sans déformer la réalité ? Indigènes, pieds-noirs, Français, Européens, juifs, musulmans..., les mots sont nombreux pour définir des catégories dont les limites se confondent parfois. Si l'opposition Européens/indigènes (Français citoyens/Français non citoyens) apparue avec le sénatus-consulte de 1865 est une limite relativement claire, elle masque certaines réalités. Par commodité, on utilisera dans cette séquence les mots « Algériens » ou « colonisés » forgés *a posteriori* par les historiens pour désigner les populations autochtones.

L'objectif de cette séquence est de montrer **les bouleversements liés à la conquête coloniale** pour les populations colonisées et les méthodes utilisées pour asseoir la domination européenne.

Il faut d'abord insister sur **le caractère particulièrement violent de la conquête**. Des dizaines de milliers de soldats métropolitains ont été recrutés ainsi que des autochtones car les Français ont joué sur les divisions des tribus pour mener à bien les opérations militaires. Les premières compagnies de méharistes sont créées en 1902. Les nombreuses exactions commises sur les populations et les territoires ont laissé des souvenirs indélébiles.

La conquête brise également les structures sociales et juridiques traditionnelles. L'État français, par une politique de « domanialisation », exproprie les propriétaires autochtones au profit des colons venant s'installer en Algérie. Se met alors en place **une société profondément inégalitaire**, reposant sur le Code de l'indigénat qui distingue les Français citoyens des Français indigènes soumis à des lois et règlements spécifiques. C'est lors de la conquête de l'Algérie que ce régime colonial est né avant d'être étendu aux autres colonies.

Pour comprendre **les conséquences de cette colonisation**, il est nécessaire d'étudier le regard que la France métropolitaine porte sur l'Algérie à travers l'école et toute l'imagerie liée à la propagande coloniale. Il convient également de suivre les premiers immigrés algériens en France à partir de la Première Guerre mondiale, population paysanne peu à peu prolétarisée et qui prend conscience de son existence nationale.

La séquence permet aux élèves de travailler sur **des documents de natures diverses** : textes juridiques, rapport officiel, article, correspondance privée, images de propagande. Ainsi conçue, elle vise à mettre en œuvre les méthodes de décryptage et d'analyse des textes et des documents iconographiques au programme de 4^e.

SAVOIR +

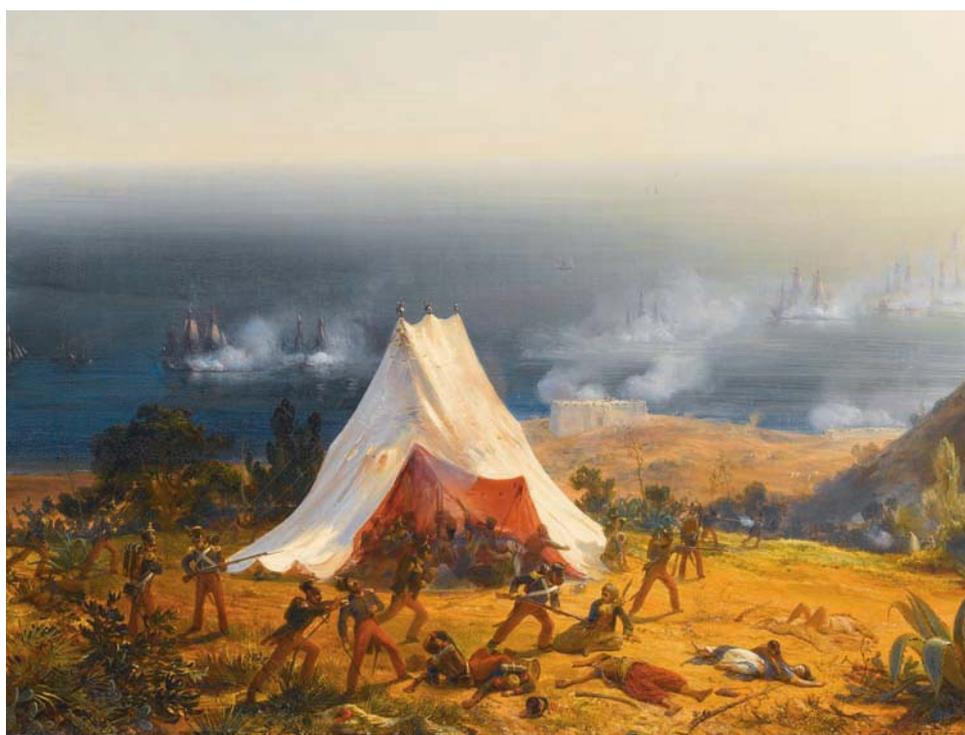
- BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine. *Culture coloniale : la France conquise par son empire 1871-1931*. Paris : Autrement, 2008.
- LIAUZU Claude (coord). *Violence et colonisation*. Paris : Syllepse, 2003.
- MANCERON Gilles. *1885, le tournant colonial de la République*. Paris : La Découverte, 2007.
- MANCERON Gilles. *Marianne et les colonies*. Paris : La Découverte, 2003.
- MEYNIER Gilbert. *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du xx^e siècle*. Genève (Suisse) : Droz, 1981.
- STORA Benjamin. *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*. Paris : La Découverte, 2004 (coll. repères).

A Repères chronologiques

	Événements	Nombre de Français installés en Algérie
14 juin-5 juillet 1830	Charles X organise la prise d'Alger.	
1830-1847	Louis-Philippe poursuit la conquête de l'Algérie et obtient la reddition d'Abd el-Kader (23 décembre 1847).	100 000
31 octobre 1845	Ordonnance permettant la confiscation des biens des tribus se révoltant contre l'administration française. (Elle est complétée par le sénatus-consulte de 1865 et la loi Warnier de 1873.)	
Mai-juillet 1857	Reddition de la Kabylie.	
14 juillet 1865	Sénatus-consulte définissant l'indigénat en Algérie : les musulmans et les juifs sont français mais ils ne sont pas citoyens.	
Mars-septembre 1871	Répression d'une importante insurrection en Kabylie.	200 000
1889	Loi accordant la nationalité française aux Européens nés en Algérie.	400 000
1920-1921	Grande famine en Algérie.	600 000
1930	Commémoration du centenaire de la conquête de l'Algérie.	
1934	Annexion des dernières terres sahariennes.	700 000

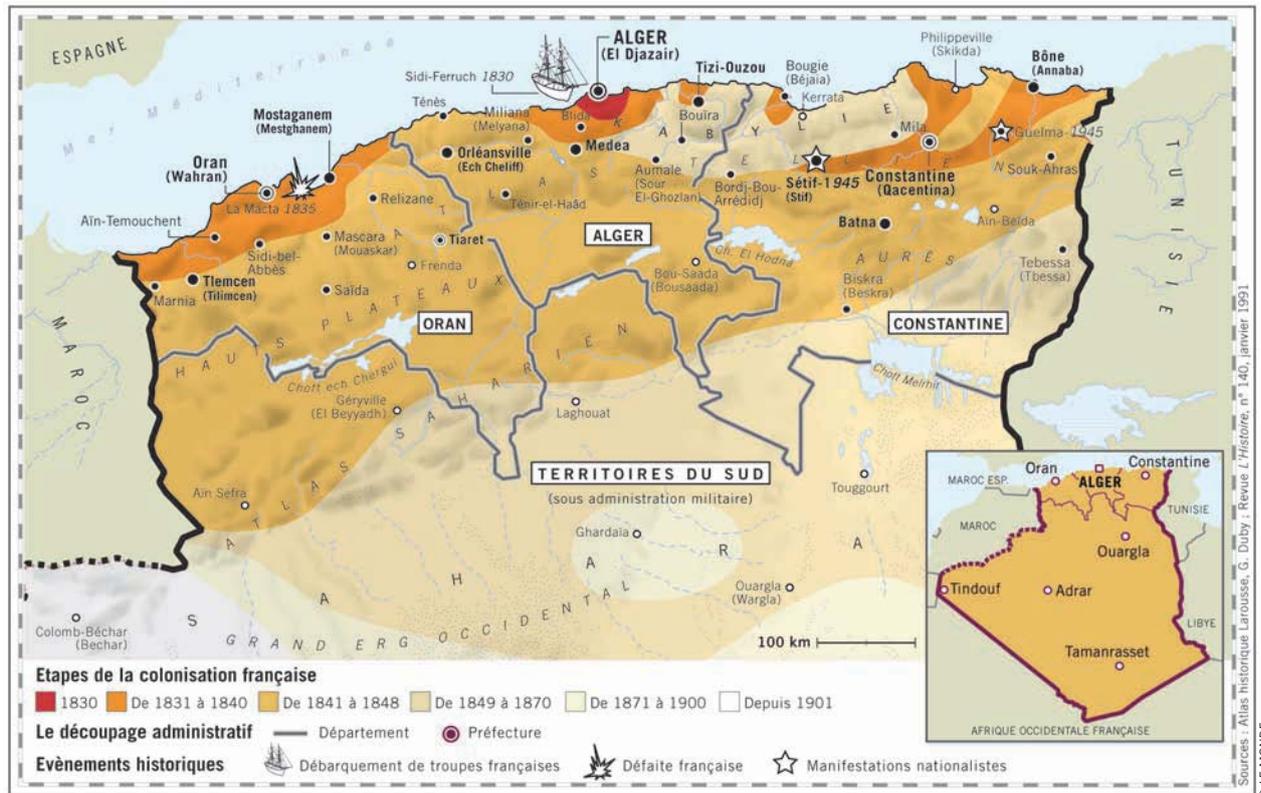
B *Attaque d'Alger par terre et par mer, 29 juin 1830*

- **Théodore Gudin, 1831.** Huile sur toile, 129 x 193 cm. Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon.



C L'Algérie coloniale

- Carte extraite du *Monde 2*, « Colonies, un débat français », hors-série, mai-juin 2006.



D Un officier du maréchal Bugeaud raconte la conquête

- Lettre du colonel Saint-Arnaud à son frère, août 1845, citée par François Maspero in *L'Honneur de Saint-Arnaud*, © Éditions Points, 1995.

Cher frère,

Je voulais te faire un long récit de mon expédition mais le temps me manque. Je viens d'écrire huit pages au maréchal [Bugeaud]. La fatigue et la chaleur m'accablent, j'ai passé hier vingt-quatre heures à cheval. Je t'envoie seulement une espèce de journal sommaire de mes opérations. Tu sais que j'avais dirigé mes trois colonnes, de manière à surprendre le chérif [chef de tribu arabe], le 8 par un mouvement combiné. J'ai rejeté Bou Maza [un des chefs de la résistance algérienne] sur les colonnes de Ténès et de Mostaganem qui l'ont tenu entre elles et l'ont poursuivi. Il a fini par s'échapper en passant entre Claparède, Canrobert, Fleury et le lieutenant-colonel Berthier [officiers français]. On m'a rapporté trente-quatre têtes mais c'est la sienne que je voulais.

Le même jour je poussais une reconnaissance sur les grottes ou plutôt cavernes, deux cents mètres de développement, cinq entrées. Nous sommes reçus à coups de fusil, et j'ai été si surpris que j'ai salué respectueusement quelques balles, ce qui n'est pas mon habitude. Le soir même, investissement par le 53^e sous le feu ennemi, un seul homme blessé, mesures bien prises. Le 9, commencement des travaux de siège, blocus, mines, pétards, sommations, instances, prières de sortir et de se rendre. Réponse : injures, blasphèmes, coups de fusil... feu allumé. 10, 11 même répétition. Un arabe sort le 11, engage ses compatriotes à sortir, ils refusent. Le 12, onze arabes sortent, les autres tirent des coups de fusils.

Alors, je fais hermétiquement boucher toutes les issues et je fais un vaste cimetière. La terre couvrira à jamais les cadavres de ces fanatiques. Personne n'est descendu dans les cavernes : personne... que moi ne sait qu'il y a là-dessous cinq cents brigands qui n'égorgeront plus les Français. Un rapport confidentiel a tout dit au maréchal, simplement, sans poésie terrible ni images.

Frère, personne n'est bon par goût ou par nature comme moi. Du 8 au 12 j'ai été malade, mais ma conscience ne me reproche rien. J'ai fait mon devoir de chef et demain je recommencerai. Mais j'ai pris l'Afrique en dégoût.

E Le régime de l'indigénat

- **Législation établissant le statut des « indigènes » d'Algérie.**

Sénatus-consulte du 14 juillet 1865

Art. 1. L'indigène musulman est français ; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français ; dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

Art. 2. L'indigène israélite est français ; néanmoins il continue à être régi par son statut personnel. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français ; dans ce cas il est régi par la loi française.

Loi du 18 juin 1881

Art. 1. La répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat appartient désormais, dans les communes mixtes du territoire civil, aux administrateurs de ces communes. Ils appliqueront les peines de simple police aux faits précisés par les règlements comme constitutifs de ces infractions.

Art. 2. L'administration insérera sur un registre coté et paraphé, la décision qu'elle aura prise, avec indication sommaire des motifs. Extrait certifié dudit registre sera transmis chaque semaine, par voie hiérarchique, au gouverneur général.

Art. 3. Le droit de répression par voie disciplinaire n'est concédé aux administrateurs que pour une durée de sept ans à compter du jour de la promulgation de la présente loi.

Quelques infractions fixées en Algérie (en annexe) :

- Propos contre la France et le gouvernement.
- Retard dans le paiement des impôts.
- Dissimulation de la matière imposable.
- Défaut d'immatriculation des armes à feu.
- Tapages, scandales et autres actes de violence.
- Réunion sans autorisation de plus de vingt personnes à l'occasion de Zerda ou Ziara (pèlerinage et repas publics).
- Ouverture sans autorisation de tout établissement religieux ou d'enseignement.

F Le feu en Kabylie

- **Un colon (pseudonyme de Guy de Maupassant pendant son séjour au Maghreb), « Le feu en Kabylie », in *Le Gaulois*, 3 septembre 1881.**

Nous voici dans la partie la plus riche et la plus peuplée de l'Algérie. Le pays des Kabyles est montagneux, couvert de forêts et de champs [...]. Partout, sur les sommets moins élevés, on aperçoit des villages qui, de loin, ont l'air de tas de pierres blanches. D'autres demeurent accrochés sur les pentes. Dans toute cette contrée fertile la lutte est terrible entre l'Européen et l'indigène pour la possession du sol. [...]

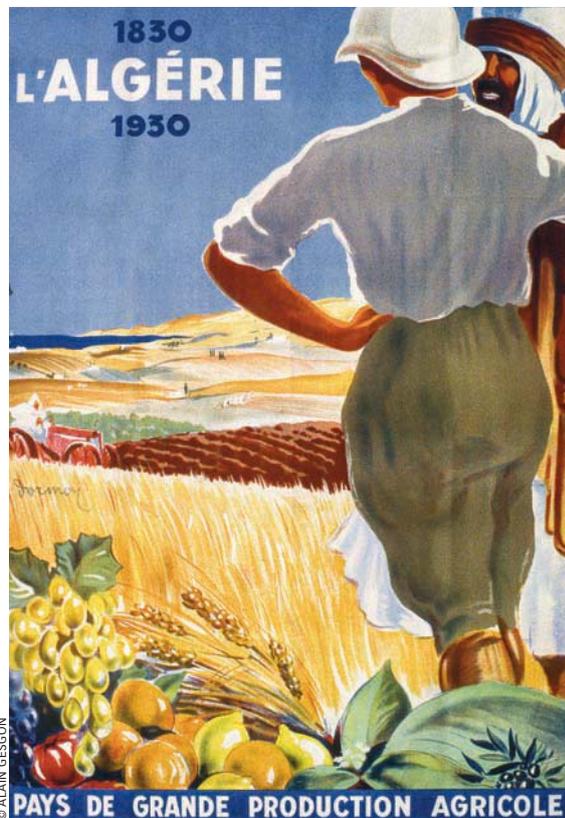
Voici les différents systèmes employés pour chasser et spolier les misérables propriétaires indigènes. Un particulier quelconque, quittant la France, va demander au bureau chargé de la répartition des terrains une concession en Algérie. On lui présente un chapeau avec des papiers dedans, et il tire un numéro correspondant à un lot de terre. Ce lot, désormais, lui appartient. Il part. Il trouve là-bas, dans un village indigène, toute une famille installée sur la concession qu'on lui a désignée. Cette famille a défriché, mis en rapport ce bien sur lequel elle vit. [...] L'étranger l'expulse. Elle s'en va, résignée, puisque c'est la loi française. Mais ces gens, sans ressources désormais, gagnent le désert et deviennent des révoltés. [...]

J'ai eu, en traversant la Kabylie, une preuve de la complète impuissance de notre action même dans les tribus qui vivent au milieu des Européens. J'allais vers la mer, en suivant la longue vallée qui conduit de Beni-Mansour à Bougie. Devant nous, au loin, un nuage épais et singulier fermait l'horizon. Sur nos têtes le ciel était de ce bleu laiteux, qu'il prend l'été, dans ces chaudes contrées ; mais, là-bas, une nuée brune à reflets jaunes. [...] Puis, on crut tout à coup sentir dans l'air immobile une vague odeur de bois brûlé. Mais quel incendie géant aurait pu produire cette montagne de fumée ? [...] Quand je découvris la ligne embrasée, je demeurai épouvanté et ravi devant le plus terrible et le plus saisissant spectacle que j'aie encore vu. [...] Il est donc de toute évidence que le feu est mis par les populations indigènes, et en exécution d'un mot d'ordre donné.

Il est certain que la terre, entre les mains de ces hommes, donnera ce qu'elle n'aurait jamais donné entre les mains des Arabes ; il est certain aussi que la population primitive disparaîtra peu à peu ; il est indubitable que cette disparition sera fort utile à l'Algérie, mais il est révoltant qu'elle ait lieu dans les conditions où elle s'accomplit. [...]

G D'un centenaire...

- Affiche réalisée par les autorités, célébrant le centenaire de la conquête de l'Algérie, 1930.



© ALAIN GESGON

H ... l'autre

- Affiche commandée par le parti communiste et la CGTU, 1930.



© ALAIN GESGON

I Des Kabyles refusent d'être rapatriés en Algérie

- Gendarmerie nationale, 13^e légion, compagnie de la Loire. Rapport du maréchal des logis Mosnier, commandant les brigades de Saint-Chamond, sur la disparition de trente-trois ouvriers kabyles, le 25 juin 1916. Archives de la Loire.

Le 25 courant, un détachement de 85 ouvriers kabyles travaillant aux aciéries de la Marine à Saint-Chamond, devait être dirigé sur dépôt des travailleurs coloniaux à Marseille, par les soins des gradés chargés de leur surveillance.

Au rassemblement, à 16 heures, 33 de ces indigènes ont manqué à l'appel.

On ignore la direction qu'ils ont prise en quittant Saint-Chamond. Il y a lieu de supposer qu'ils se sont rendus dans d'autres centres ouvriers de la région pour y travailler. Ils en avaient d'ailleurs manifesté l'intention.

Ces indigènes, arrivés au terme de leur engagement, devaient être rapatriés en Algérie.

Ci-joint la liste de ces ouvriers kabyles.

A à D La conquête

La conquête de l'Algérie a duré plus d'un siècle (**DOC A**). Déclenchée en 1830 à la suite d'un contentieux diplomatique, elle s'achève un siècle plus tard au Sahara (**DOC C**). Si l'étendue du territoire explique en partie la lenteur de la conquête, l'âpreté de la résistance (des Turcs et des populations autochtones) a également joué.

Le coup d'éventail du dey d'Alger au consul de France Pierre Deval (28 avril 1827) n'est qu'un prétexte pour déclarer la guerre. Charles X est à la recherche d'exploits militaires qui, espère-t-il, feront oublier les tensions intérieures, restaureront l'unité nationale et apporteront des débouchés à l'industrie naissante. Le 14 juin 1830, près de 40 000 soldats débarquent à Sidi Ferruch, puis se dirigent vers Alger (**DOC B**). Les Français s'emparent de la ville le 5 juillet 1830, mais quelques semaines plus tard le régime de Charles X s'effondre. Après quelques hésitations, Louis-Philippe décide de poursuivre la conquête. Les Français pensent s'emparer rapidement des grandes villes et des ports du Nord mais la résistance des Turcs puis celle d'Abd el-Kader freinent la progression de l'armée. Le nord de l'Algérie n'est vraiment conquis qu'en 1857 avec la soumission de la Kabylie. Ce qui n'empêche pas des révoltes parfois très violentes d'éclater, comme celle de Kabylie en 1871 qui dure près d'un an. La répression française est terrible, des centaines d'insurgés sont déportés au bagne en Nouvelle-Calédonie et des centaines de milliers d'hectares de terre sont confisqués. Longtemps hésitante, à cause de la résistance des Touaregs, la France décide de reprendre la conquête du Sahara à la fin du XIX^e siècle. Celle-ci est presque entièrement réalisée à la veille du premier conflit mondial. En 1934, les dernières terres sahariennes aux confins du Maroc, de la Mauritanie et du Sahara espagnol sont annexées.

La conquête de l'Algérie est très violente, comme en témoigne la lettre de Saint-Arnaud à son frère (**DOC D**). Il est officier d'ordonnance de Bugeaud et se distingue pendant la conquête de l'Algérie (il est promu général en 1847). À partir de 1840, Bugeaud devenu gouverneur général de l'Algérie conduit une guerre impitoyable. Pour cela, il augmente considérablement les effectifs de l'armée (60 000 hommes en 1840, 107 000 en 1847) et s'entoure d'officiers qui, comme lui, sont partisans de méthodes radicales. Dans sa lettre, Saint-Arnaud évoque 500 « brigands » asphyxiés près de Ténès le 12 août 1845. Les exactions commises par l'armée sont nombreuses, elles ont pour but de mater les insoumis et d'empêcher tout nouveau soulèvement : enfumages, razzias, récoltes brûlées, villages rasés, etc. Alexis de Tocqueville, qui a fait deux séjours en Algérie (*Travail sur l'Algérie*, 1841), justifie ces pratiques : « Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l'époque de la récolte, soit dans tous les temps en faisant de ces incursions rapides qu'on nomme razzias et qui ont pour objet de s'emparer des hommes et des troupeaux. »

Si les pertes de l'armée française sont nombreuses (95 000 hommes entre 1831 et 1851), la population algérienne a également payé un très lourd tribut. La guerre, la famine – celle de 1867-1868 aurait fait près de 300 000 victimes – et les épidémies l'ont fait brutalement chuter de 3 millions d'habitants en 1830 à 2,1 millions en 1871.

E et F Asseoir la domination française

DOC E • Ce que l'on appelle improprement « Code de l'indigénat » est en fait un ensemble de dispositions pénales (règlements, arrêtés, etc.) propres aux indigènes, dans le but de contrôler la population colonisée. Ces mesures répressives, qui remontent à la monarchie de Juillet, sont complétées sous le Second Empire. Entre 1881 et 1928, de nouvelles lois viennent définir un régime pénal particulier.

Ces textes établissent de fait une distinction entre les « indigènes » et les « Européens ». Des infractions et des peines spéciales sont fixées pour les indigènes qui sont ainsi soumis à un régime d'exception et soustraits aux juridictions normales. Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 avait défini une différence juridique entre les Français de souche européenne et les indigènes français mais non citoyens. Né en Algérie, ce système servira ensuite de modèle aux autres colonies.

La loi de 1881 fixe le cadre du régime de l'indigénat. En confiant aux administrateurs les pouvoirs de justice, l'article premier remet en cause le principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Il laisse une grande liberté d'action, puisque ni la forme ni la durée des peines ne sont définies (art. 2). Prévu pour une durée de sept ans (art. 3), il sera renouvelé jusqu'en 1944.

Les infractions variaient selon les territoires et les époques. En 1881, le gouverneur général d'Algérie avait demandé aux préfets des trois départements (Oran, Alger, Constantine) de lui faire des propositions afin d'établir la liste des infractions. Celle-ci en comportait vingt-huit mais ce chiffre n'a cessé de varier au gré des différentes lois.

DOC F • Entre 1881 et 1890, Guy de Maupassant accomplit au Maghreb plusieurs voyages qu'il raconte dans des chroniques rédigées pour le journal *Le Gaulois* ou la *Revue des deux mondes*. Ainsi, en 1881, sous le pseudonyme « un colon », Maupassant rapporte les incendies dont il est le témoin dans les forêts de Kabylie. La forêt cristallise ici les problèmes de la colonisation : la séquestration des biens indigènes au profit de l'État et des colons européens modifient les structures sociales et juridiques traditionnelles et expliquent la difficile cohabitation entre indigènes et colons. Le feu est un témoin de la résistance indigène à la colonisation forcée. C'est également une forme de protestation utilisée par les indigènes pour lutter contre ceux que Maupassant appelle les Algériens (c'est-à-dire les Européens). Les incen-

dies accompagnent les périodes insurrectionnelles comme en 1865 ou 1871. Ceux d'août 1881 en Kabylie sont particulièrement destructeurs : 84 000 hectares de forêts et 171 morts en 15 jours. L'administration française considère les incendies comme des actes de rébellion et, à ce titre, séquestre les terres incendiées, renforçant ainsi l'expropriation au profit des colons.

La position de Maupassant dans cet extrait révèle également l'ambiguïté dans laquelle se trouvent de nombreux Français emprunts de patriotisme et d'universalisme républicain. Si Maupassant semble dénoncer les méthodes « iniques » utilisées par le gouvernement français et les conséquences auprès des populations locales (hostilité et appauvrissement), il demeure solidaire des colons européens, montrant que les chefs de tribu sont également responsables.

G et H La colonisation vue de la France

Quelle connaissance de l'Algérie ont les Français métropolitains ? C'est bien sûr à l'école que la plupart des petits métropolitains ont étudié l'empire colonial français et vu le planisphère sur lequel cet empire était colorié en rose. Mais ont-ils pris le temps de distinguer l'Algérie des autres colonies ? Les expositions coloniales (à Marseille en 1906 et 1922, Lyon en 1914 consacrée à l'Algérie, Strasbourg en 1924, Paris en 1907 et 1931) offrent aux visiteurs l'occasion de plonger dans « l'exotisme de l'univers colonial ». Lieux de tourisme très fréquentés (celle de 1931 aurait accueilli plus de 8 millions de visiteurs), elles renforcent les nombreux stéréotypes coloniaux. Légitimant la conquête, ces expositions tendent à renforcer l'idée que le colonisé bénéficie des progrès apportés par les Européens. Le centenaire de l'Algérie française en 1930, célébré des deux côtés de la Méditerranée durant plusieurs mois (1^{er} janvier-30 juin 1930), s'inscrit dans cette tradition puisqu'il est censé fêter « le débarquement libérateur de la France en Algérie ». La cérémonie d'ouverture a lieu, le 1^{er} janvier 1930, sous l'Arc de Triomphe où des anciens combattants français et algériens rallument la flamme du soldat inconnu. En mai 1930, le président de la République, Gaston Doumergue, se rend en Algérie.

Les affiches éditées à cette occasion vantent la mise en valeur de l'Algérie par les Français. Sur une image d'Épinal on peut lire : « Avant 1830, l'Algérie, province nominale de l'Empire turc, était un pays sauvage en pleine anarchie où une population de 1 million d'habitants vivait dans la plus grande misère, exploitée par des chefs cupides et barbares. Depuis cette date, la France y a planté son drapeau et, en libérant ses populations, en a fait une véritable province française florissante où 5 millions d'indigènes profitent de tous les bienfaits de la civilisation à côté des Français avec qui ils vivent dans la plus grande union affectueuse et le même amour pour leur commune patrie qui répand également sur tous sa généreuse bonté. 1930 sera donc l'anniversaire d'un grand jour pour l'Algérie qui, sous l'impulsion d'un chef éminent, le Gouverneur général Pierre Bordes, continuera dans le travail fécondateur et l'union de tous les cœurs sa marche ascendante vers son idéal de civilisation française, de paix et de fraternité. »

DOC G • Cette affiche reprend la même thématique : la richesse agricole de l'Algérie (vignes, agrumes, olives et blé) résulte de l'œuvre modernisatrice de la France. En Algérie, comme l'écrit Benjamin Stora, colonisation signifie colonisation agricole au point que le mot « colon » en vient à désigner pour les Européens d'Algérie les seuls agriculteurs.

DOC H • Fidèle à la ligne anticolonialiste définie lors de la III^e Internationale (1920), le PCF et la CGTU dénoncent la présence française en Algérie et l'exploitation systématique de ses richesses et de sa population. Dans les années 1920-1930, le courant anticolonialiste est très minoritaire et son audience limitée. La contre-exposition « La vérité sur les colonies », organisée par le parti communiste en 1931, n'a reçu la visite que d'une petite poignée de visiteurs, 5 000 personnes tout au plus. Les surréalistes sont le relais de cet anticolonialisme parmi les intellectuels.

I Premières vagues migratoires

Dès la fin du XIX^e siècle, la France fait appel à une main-d'œuvre venue d'Algérie, notamment des Kabyles jugés plus aptes à assimiler la culture française. Entre 1907 et 1913, 10 000 d'entre eux travaillent dans les industries en métropole.

À partir de 1914, l'immigration algérienne s'intensifie pour soutenir l'effort de guerre. De nombreux services de gestion des coloniaux sont créés dans différents ministères comme le service des travailleurs coloniaux du ministère de la Guerre qui recense, en 1917, plus de 40 000 travailleurs coloniaux en métropole. Selon la commission d'enquête parlementaire mise sur pied en juillet 1918, 600 000 indigènes auraient travaillé en France pendant la guerre. Le recrutement, forcé, est organisé dans un premier temps par l'intermédiaire des chefs de tribu. Puis des décrets vont rapidement encadrer ce recrutement, provoquant parfois des mouvements de résistance, comme l'insurrection dans le département de Constantine en novembre 1916.

En métropole, les travailleurs coloniaux sont très surveillés. Pour la plupart, ce sont des paysans lancés dans un monde industriel avec des cadences très dures. Regroupés dans des camps, ils sont encadrés par des gendarmes pour aller et revenir de l'usine afin d'éviter les contacts avec la population française. Leur venue en métropole est temporaire. Ils doivent en effet, à la fin de la période de recrutement, retourner en Algérie.

Le **DOC I** offre un exemple de l'utilisation de cette main-d'œuvre coloniale dans la région Rhône-Alpes. À Saint-Chamond, la Compagnie des forges et aciéries de la marine s'est vu attribuer un détachement de travailleurs kabyles qui logent dans un cantonnement construit en 1917 à La Varizelle. Arrivés au terme de leur période de recrutement, 33 d'entre eux ont quitté le cantonnement et échappé à la tutelle des autorités, pour aller se faire embaucher ailleurs. La guerre de 1914-1918 est un élément clé qui, selon les termes de Gilbert Meynier, permet à l'Algérie musulmane de se révéler et d'achever sa prise de conscience nationale.

>> ACTIVITÉS

1 La conquête de l'Algérie

docs A à D

- a. Quels sont les territoires occupés par les Français dans les dix premières années de la conquête ? Où se situent les poches de résistance ? À quelle date peut-on dire que le nord de l'Algérie est annexé ? (docs A et C)
- b. Situez Ténès sur la carte. Comment le colonel Saint-Arnaud (doc D) est-il venu à bout de la résistance des Algériens ? Comment peut-on qualifier ces méthodes ?

2 Une société transformée et inégalitaire

docs E et F

- a. Qui sont les indigènes ? Quel est leur statut ? (doc E)
- b. Quel pouvoir la loi de 1881 donne-t-elle aux administrateurs ? De quel autre pouvoir disposent-ils ?
- c. Pourquoi ce système est-il profondément inégalitaire ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments tirés du document.
- d. D'après Guy de Maupassant, quelle est la cause principale des luttes entre indigènes et colons en Algérie ? (doc F)
- e. Que font les Européens contre les indigènes ? Comment les indigènes résistent-ils ?
- f. Montrez que Maupassant a une position ambiguë vis-à-vis de la colonisation.

3 L'Algérie vue de métropole

docs G et H

- a. Remplissez le tableau ci-dessous :

	DOC G	DOC H
Nature du document		
Date de réalisation		
Origine		
Description : – paysage – personnages et attitudes		
Slogan		
Analyse : Quel est le message du document au sujet de la présence française en Algérie ?		

4 Aux origines de l'immigration algérienne en France

doc I

- a. Présentez le document (auteur, nature, date, contexte).
- b. Où sont employés les trente-trois travailleurs kabyles ?
- c. Où devaient-ils aller ?
- d. Pourquoi ont-ils fui ?

5 Synthèse

Rédigez un paragraphe dans lequel vous décrierez la société coloniale algérienne. Vous montrerez les contradictions entre les principes républicains et démocratiques défendus par la France et sa politique coloniale en Algérie.